

commerciale et les objectifs de développement économique régional, la primauté soit accordée à ces derniers.

● (2010)

[Français]

Il est évident, monsieur le Président, que tous ces témoignages auraient dû émouvoir le ministre des Transports et sensibiliser les députés conservateurs du Comité des transports, car j'aimerais faire remarquer que les gouvernements de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard, en plus des témoignages que je viens de vous citer, celui du Nouveau-Brunswick, de même que les opinions de plusieurs autres intervenants, approuvaient tous cet amendement au projet de loi. Ils voulaient que l'article en cause soit amendé. Ils voulaient clairement une garantie plus ferme que le développement régional serait protégé. Une position semblable avait également été exprimée par la Commission des transports des provinces de l'Atlantique ainsi que par Transport 2000, section de l'Atlantique. Je le répète, tous ces intervenants voulaient et veulent que les objectifs de développement régional aient préséance sur la viabilité commerciale lorsque les deux entrent en conflit.

Pour nous, libéraux, les priorités et les ententes liées au développement régional ne doivent jamais être mises en question par des initiatives relevant de la politique des transports qui ne tiennent pas compte des besoins particuliers des régions les plus distantes, les plus éloignées de ce pays.

En l'absence d'une telle déclaration dans la loi, il est évident que ses effets sur le développement régional seront négatifs, car jusqu'à présent c'est par le biais de la réglementation que l'on a réussi à alléger un certain nombre de difficultés liées au développement économique régional.

Dans un cadre libéré de toute réglementation en matière de transport, l'intervention du gouvernement ne sera plus possible. Le gouvernement conservateur n'a pas voulu reconnaître l'importance de la question du développement économique régional. Une telle position est à notre avis tout à fait inacceptable et démontre un manque de sensibilité au fait que le Canada est une nation qui compte une population relativement clairsemée sur un territoire qui est le deuxième en étendue dans le monde.

Je veux profiter de l'occasion pour féliciter mon collègue, le député de Westmorland—Kent (M. Robichaud), qui a travaillé très fort pour faire valoir le point de vue soumis par tous ces représentants des Maritimes, qui a présenté lui aussi un amendement important, qui reprenait presque mot pour mot l'entente qui avait été conclue entre le ministre des Transports libéral de l'époque, M. Otto Lang, et les premiers ministres des provinces des Maritimes, où M. Lang avait soumis un texte qui justement répondait aux aspirations et aux espoirs des représentants des Maritimes et qui s'était engagé à intégrer dans la Loi nationale sur les transports, lorsque cette loi serait amendée, cet article que nous avons tenté d'amener le gouvernement à accepter et que nous, libéraux, si nous avions été au pouvoir et avons présenté ce projet de loi, nous aurions légiféré à cet effet.

Je dois dire que le député de Westmorland—Kent a tout fait pour convaincre ses collègues conservateurs du Comité des transports d'accepter son amendement qui répondait aux attentes des témoins qui sont venus devant nous de l'Atlantique. Mais ce fut une très belle bataille et malheureusement

les conservateurs ont fermé les yeux, se sont bouché le nez et ont suivi aveuglément le secrétaire parlementaire du ministre en rejetant la motion. Il n'y avait pas personne de plus embarrassé que le président du Comité permanent des transports, le député de Annapolis Valley—Hants . . .

Une voix: . . . Annapolis Valley-Hants!

M. Ouellet: . . . Annapolis Valley-Hants (M. Nowlan), monsieur le Président, qui pouvait évidemment comme président ne pas voter, mais qui s'est mordu la langue probablement au moment où il demandait le vote et qu'il voyait ses collègues, en particulier le député de Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine (M. Gray), vice-président du Comité, voter contre une mesure aussi importante pour le développement régional au Canada. Mais on comprend maintenant, on sait pourquoi le gouvernement a refusé cet amendement. C'est que le gouvernement conservateur ne croit pas dans le développement régional. On vient de le constater maintenant, le ministre responsable du développement régional est en train de se faire effeuiller. Comme à une belle effeuilleuse, on lui enlève une responsabilité l'une après l'autre. Il va être tout nu dans peu de temps, sans aucun pouvoir pour s'occuper de l'intérêt des régions au Canada. Ce que le gouvernement conservateur est en train de faire, c'est non seulement de ne pas accepter un amendement qui, dans le domaine de la Loi sur le transport, protégerait les intérêts du développement régional, il est en train d'abolir le ministère de l'Expansion industrielle régionale qui avait été créé pour le meilleur des intérêts du Canada et surtout pour la prospérité des régions du Canada et nous ne pouvons qu'être indignés de voir ce gouvernement détruire une oeuvre qui a été mise sur pied par l'honorable Jean Marchand, qui a été créée dans un souci de grande justice sociale pour permettre aux Canadiens où qu'ils vivent au Canada de bénéficier de la prospérité du Canada. Et le ministère du développement régional a pour mandat principal de s'assurer que cette prospérité qui existe dans les grands centres urbains du Canada et dans quelques régions riches du Canada soit propagée dans l'intérêt de tout le monde, dans toutes les régions du Canada.

Or, je dis ceci: Le gouvernement n'a pas accepté notre amendement. Ne serait-ce que pour cela, nous allons voter contre le projet de loi C-18, parce qu'il manque un pilier fondamental à l'économie canadienne, c'est-à-dire la reconnaissance d'une chance de développement économique pour des Canadiens qui vivent en dehors des grands centres, de Montréal, Toronto, Vancouver, Calgary et Edmonton.

Il y a, ailleurs que dans ces grandes villes, des gens qui ont le droit d'avoir la chance de travailler, de prospérer, et nous avons tenté d'amender la Loi. Le gouvernement a refusé. Nous allons voter contre cette loi parce qu'elle est, à notre avis, absolument inacceptable dans ses conditions.

Je voudrais reprendre le point de vue répété à quelques reprises par le ministre des Transports à l'effet que cette loi est le fruit de consultations fructueuses avec les provinces. Cette affirmation est absolument sans fondement. On voit jusqu'à quel point les premiers ministres des provinces maritimes sont déçus, exacerbés par cette incompréhension du ministre des Transports. Or, je vous parlerai un peu de la réaction du ministre des Transports du Québec au projet de loi C-18.

Alors que le Canada tente de négocier un accord sur le libre-échange avec un partenaire qui ne nous fait pas de cadeau,